



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

MAIRIE D'ANDANCE  
Reçu le

10 JAN. 2019

SOUS-PRÉFECTURE DE  
TOURNON-SUR-RHÔNE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2019-01-09-004**

portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargée de la régularité des listes électorales  
pour les communes de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE

**Le Préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le code électoral, et notamment les articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INTA1830120J en date du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU le décret NOR INTA1829046D du 24 octobre 2018 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2018-12-13-003 du 13 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

VU les propositions des maires concernés ;

VU les désignations du président du tribunal de grande instance de PRIVAS par ordonnances du 4 décembre 2018 et 8 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

SUR proposition du sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

**ARRÊTÉ**

Article 1<sup>er</sup> : la composition des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE est fixée conformément aux deux tableaux joints en annexe.

Article 2 : les membres des commissions de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : la composition des commissions de contrôle devra être rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : le présent arrêté s'applique à compter du 10 janvier 2019.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03, ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyen" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans les deux mois suivant sa publication.

Article 6 – Le sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE et les maires des communes de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à TOURNON-SUR-RHÔNE, le - 9 JAN. 2019

Le sous-préfet,

Bernard ROUDIL

## Annexe à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS  
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Commune		Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal de grande instance
ACCONS	Titulaire	Christian RANC	Robert CHANTELAUVE	Elie AYMARD
	Suppléant		Monique TEYSSIER	Martine CHAZELLE
ALBON D'ARDÈCHE	Titulaire	Laurence SAUTEL	Wanda TAFFAHI	Anthony HART
	Suppléant		Laurent VERGNES	Jean-Pierre SERRE
ALBOUSSIERE	Titulaire	Gérard ASTIER	Michel BEAL	Françoise BAPTISTE
	Suppléant	Raymond RAVAGE		
ANDANCE	Titulaire	Jocelyne SOUILLARD	Martine CHARDON	Pierre BIENNIER
	Suppléant		Jean PICCATO	Antoine LARGE
ARCENS	Titulaire	Nathalie CHANUT	Jean-Louis DEBARD	Françoise DEVIDAL
	Suppléant		Guy REYNAUD	
ARDOIX	Titulaire	Evelyne DEYGAS	Marie-Dominique DERT	Odile BROT
	Suppléant		Marinette DEGAS	
ARLEBOSC	Titulaire	Yohann PALISSE	Christine COSTET	Marguerite BOURGEAT
	Suppléant		Simone MORFIN	Claude REBOULET
ARRAS-SUR-RHÔNE	Titulaire	Marion CHANCRIN	Véronique SYBELIN	Catherine JAMET
	Suppléant		Françoise CHEVAL	Sandrine GRACA
BELSENTES	Titulaire	Nadia RIBEYRE	Bruno MARION	Nadine REGNIER
	Suppléant	Didier MICHEL	Serge FAURE	Bernard ARGAUD
BOFFRES	Titulaire	Marie-Hélène KOHLER	Jean-Claude CHARRE	Chantal VACHER
	Suppléant		Francine ROBERT	Marinette ORBAN
BOGY	Titulaire	Nicole VANEL	Philippe SEUX	Benoît PAGEOT
	Suppléant	Cédric GILLET	Eric DECOLTY	Alain ARNAUD
BOUCIEU-LE-ROI	Titulaire	Alain DUBOSQ	Paulette BOGIRAUD	Danielle CHARRAS
	Suppléant		Patrick CARON	Jean-Claude MOURGUES
BOZAS	Titulaire	André ROBIN	Pascal BLACHON	Maryse COULET
	Suppléant		Michèle MAZOYER	Dominique REYNAUD
BROSSAINC	Titulaire	Brigitte CLAIR	Fernand BERNE	Bernard BAROU
	Suppléant		Huguette CELLARD	Marcel ROYET